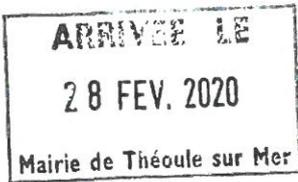


Aix-en-Provence, le 27 février 2020

Délégation de rivages Provence-Alpes-Côte d'Azur



Monsieur le Maire de Théoule sur Mer  
1 place du général Bertrand  
06 590 THEOULE-SUR-MER

BB  
Cpne GAd  
JLR

Objet : Travaux sur la réduction de l'agitation dans le port de Théoule

Nos réf. : FF/SSn°2020/92

Monsieur le Maire,

Par votre courrier en date du 6 février réceptionné le 14 février 2020, vous demandez la position du Conservatoire du littoral sur le projet de restructuration du musoir du port de Théoule afin de réduire l'agitation résiduelle du plan d'eau du port.

Le Conservatoire du littoral n'est pas compétent pour juger de l'opportunité ou de la pertinence d'un tel projet. Je note toutefois que des efforts ont été faits avec votre bureau d'étude pour limiter l'impact sur l'herbier de posidonies, et que c'est la solution de moindre impact, qui est aussi la plus coûteuse, que la commune a retenu.

Une fois l'étude d'impact terminée et les autorisations administratives obtenues, le cas échéant, je vous propose que nous fassions un point avec la DDTM des Alpes-Maritimes pour étudier les possibilités administratives vis-à-vis de l'attribution du Domaine public maritime au Conservatoire du littoral : avenant à la convention d'attribution du DPM au Conservatoire pour sortir cette partie aménagée, ou convention de superposition de gestion avec la commune ou toute autre formule à étudier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

François FOUCHIER  
Délégué de rivages

